

# Global CMVEO

## Vos prestations d'assurance maladie en un coup d'œil



# Votre assurance obligatoire des soins auprès de la CMVEO

Toujours à votre écoute, la Caisse Maladie de la Vallée d'Entremont vous propose, ainsi qu'aux membres de votre famille, des primes très attractives pour l'assurance obligatoire des soins qui vous garantit une couverture de base des frais de santé. Elle prend en charge les principales démarches dans le monde médical en cas de maladie, de maternité ou d'accident, telles que notamment:

- ▶ Examens, soins ambulatoires ou à domicile et traitements médicaux
- ▶ Médicaments et examens de laboratoire prescrits par un médecin
- ▶ Séjours hospitaliers, en division commune, dans votre canton de domicile

## Franchises à option

Vous participez aux coûts engendrés par les prestations médicales et hospitalières par le biais de la franchise et d'une quote-part annuelle de 10% (sauf cas particuliers). Au-delà de la franchise dite ordinaire (Fr. 0.– pour les enfants, Fr. 300.– pour les adultes), vous pouvez opter pour une franchise à option et bénéficier d'une réduction de votre prime d'assurance obligatoire des soins.

## Franchises à option possibles

Pour les enfants	Pour les adultes
Fr. 100.–	Fr. 500.–
Fr. 200.–	Fr. 1'000.–
Fr. 300.–	Fr. 1'500.–
Fr. 400.–	Fr. 2'000.–
Fr. 500.–	Fr. 2'500.–
Fr. 600.–	

## Global CMVEO

### Adaptée à vos besoins, tout simplement!

L'assurance complémentaire Global CMVEO, créée en partenariat avec le Groupe Mutuel Assurances GMA SA, prévoit des prestations étendues et indispensables, non couvertes par l'assurance obligatoire des soins.

Les prestations de médecine classique et de prévention destinées à toute la famille sont comprises dans **le niveau 1 de Global CMVEO**.

Si vous optez pour **le niveau 2**, des prestations telles que les cures, l'aide à domicile ou les frais de transport et de sauvetage, viennent renforcer cette couverture.

Vous pouvez également avoir accès à un large choix de thérapies naturelles en choisissant l'option «**médecines alternatives**».

## Rabais famille jusqu'à 75%

Les enfants assurés auprès de la Caisse Maladie de la Vallée d'Entremont bénéficient de rabais intéressants, témoins d'une politique axée sur la famille.

Un rabais pour absence de prestations est accordé aux assurés qui ne sollicitent pas l'assurance complémentaire Global CMVEO. Ainsi, en adoptant une attitude de consommation responsable, vous pouvez faire des économies de primes significatives.

Notre équipe est à votre entière disposition durant les heures d'ouverture:

**Lu-Je 7h30-12h00 et 13h30-17h30,  
Vendredi et veilles de fêtes 17h00,  
au 027 783 25 87 ou [cmveo@cmveo.ch](mailto:cmveo@cmveo.ch)**

# Tableau synoptique des prestations de l'assurance Global CMVEO

Type de prestations	Assurance obligatoire des soins (LAMal)	Global CMVEO	
		Niveau 1	Niveau 2
Hospitalisation en Suisse	couverture en division commune dans un hôpital reconnu du canton de domicile de l'assuré(e)	couverture en division commune dans un hôpital répertorié ou reconnu par l'assureur dans toute la Suisse	
Frais d'accompagnement hospitalier	pas de prestation	Fr. 600.-/année civile	
Libre choix du médecin	canton de domicile ou lieu de travail	90% des suppléments de tarif, illimité, dans toute la Suisse	
Médicaments limités	selon la liste des spécialités LS	90%, prescriptions illimitées	
Médicaments hors-liste	pas de prestation	90%, prescriptions illimitées	
Lunettes et verres de contact	pas de prestation	Fr. 200.- par période de 3 ans (par année civile pour les enfants jusqu'à 18 ans)	
Moyens auxiliaires	selon liste des moyens et appareils LIMA	90%, max. Fr. 1'000.-/année civile	
Cours de préparation à l'accouchement	Fr. 100.-/grossesse	Fr. 150.-/grossesse	
Stérilisation volontaire	pas de prestation	90%, au plus durant 3 jours	
Correction des oreilles	pas de prestation	90%	
Traitement dentaire	cas spéciaux selon la LAMal	50%, max. Fr. 1'000.-/année civile (jusqu'à 18 ans révolus)	
Soins d'orthopédie dento-faciale	pas de prestation	50%, max. Fr. 12'000.-/assuré (jusqu'à 20 ans révolus)	
Psychothérapeutes non médecins et psychologues indépendants	pas de prestation	Fr. 40.-/séance, max. Fr. 800.- /année civile	
Deuxième avis médical	pas de prestation	90%, illimité	
Vaccins	cas particuliers selon la LAMal (en Suisse uniquement)	90%, max. Fr. 150.-/année civile	
Tests préventifs (Elisa ou HIV)	cas particuliers selon la LAMal	Fr. 50.-/année civile	
Check-up	cas particuliers selon la LAMal	90%, illimité (une fois tous les trois ans)	
Contrôle dentaire annuel	pas de prestation	Fr. 75.-/année civile	
Conseils diététiques	cas particuliers selon la LAMal	Fr. 50.- max./séance (max. 3 conseils sur une période de 3 ans)	
Examens gynécologiques préventifs	selon la LAMal	90%, nombre d'examen illimité	
Echographies et mammographies	selon la LAMal	90%, nombre d'examen illimité	
Indemnité unique d'allaitement	pas de prestation	Fr. 100.-/enfant	
Promotion Santé: école du dos, désintoxication du tabac et alcool	pas de prestation	50%, max. Fr. 500.-/année civile	
Traitements médicaux d'urgence à l'étranger	max. deux fois le tarif du canton de domicile en Suisse	max. Fr. 100'000.-/année civile	
Groupe Mutuel Assistance	selon les limites fixées par les conditions particulières du Groupe Mutuel Assistance	assistance, encadrement et rapatriement en cas d'urgence médicale en voyage et à l'étranger	



Cures thermales en Suisse	Fr. 10.-/jour, max. 21 jours/année civile	Fr. 80.-/jour, max. Fr. 800.-/année civile
Cures de convalescences suite à une hospitalisation	pas de prestation	Fr. 50.-/jour, max. 30 jours/année civile
Aide à domicile	pas de prestation	Fr. 80.-/jour, max. Fr. 1'200.-/année civile
Frais de transport	50%, max. Fr. 500.-/année civile	max. Fr. 5'000.-/année civile
Opération de recherche et de sauvetage	50% max. Fr. 5'000.-/année civile	max. Fr. 50'000.-/année civile

## Option

### «médecines alternatives»

Jusqu'à Fr. 10'000.-/année civile, franchise Fr. 300.-/an dès 19 ans

Médecines alternatives	acupuncture pratiquée par un médecin	Fr. 75.- max./séance
Médicaments de médecine alternative	pas de prestation	90%

# A la hauteur de vos exigences

L'assurance des soins complémentaires Global CMVEO se combine de manière idéale avec la palette des assurances du Groupe Mutuel Assurances GMA SA.

Pour votre famille...

## Dentaire plus Ménagez votre budget et gardez le sourire

L'assurance des soins Dentaire plus (DP) couvre les frais de soins dentaires et d'orthodontie, chez les enfants comme chez les adultes, en complément à l'assurance de base.

▶ **DP1**: soins dentaires et d'orthodontie, frais de laboratoire, pour les adultes et les enfants, max. Fr. 1'000.-/année civile

▶ **DP2**: soins dentaires et d'orthodontie, frais de laboratoire, pour les adultes et les enfants, max. Fr. 3'000.-/année civile  
▶ **DP3**: soins dentaires et d'orthodontie, frais de laboratoire, pour les adultes et les enfants, max. Fr. 15'000.-/année civile

## ProVista Capital en cas d'invalidité/décès à la suite d'un accident

ProVista vous protège contre les conséquences d'une invalidité ou d'un décès, suite à un accident. Vous disposez d'un capital qui vous permet d'assurer les frais de transformation de votre

domicile et l'achat d'un véhicule équipé ou qui garantit à vos proches une sécurité financière en cas de décès.

## Legis Gamme d'assurances de protection juridique

La gamme d'assurances de protection juridique Legis se décline en quatre modules combinables selon vos besoins, pour vous aider à mieux connaître et à faire valoir vos droits:

- ▶ **Legis<sup>strada</sup>**: vous soutient en cas de démêlés relatifs à la mobilité et à la circulation routière.
- ▶ **Legis<sup>priva</sup>**: que vous soyez employé, locataire, propriétaire ou consommateur, la couverture Legis<sup>priva</sup> vous garantit le respect de vos droits.

▶ **Legis<sup>duo</sup>**: cumule les prestations de nos produits Legis<sup>strada</sup> et Legis<sup>priva</sup>.

▶ **Legis<sup>sana</sup>**: défend vos intérêts en cas de litiges avec le corps médical ou toute autre institution médicale.

Pour vous...

## Assurance d'hospitalisation

Cette assurance vous propose une couverture accrue pour les prestations stationnaires non couvertes par l'assurance obliga-

toire des soins, en division mi-privée et privée en Suisse ou dans le monde entier.

## H-Capital Capital en cas d'hospitalisation

Une hospitalisation peut engendrer de nombreuses dépenses imprévues comme, par exemple, l'engagement d'une aide ménagère ou d'une garde d'enfant ainsi que des frais de déplacement pour vos proches.

H-Capital vous permet de vous prémunir contre ces désagréments en vous assurant un capital en cas d'hospitalisation pour faire face aux conséquences économiques de votre séjour hospitalier, entre Fr. 300.- et Fr. 2'500.-/cas.

## ActiVita Assurance accident dès 19 ans

La couverture ActiVita vous propose des solutions exclusives en cas d'accident, comme, le confort d'une chambre privée, la prise en charge des frais de gardiennage du domicile, une

assistance téléphonique 24 h sur 24, le remboursement d'un abonnement de sport. ActiVita prend également en charge les accidents dus aux sports à risque.

Pour vos enfants...

## Acrobat Assurance accident des 0-18 ans

A la garderie, dans la cour de récréation ou en classe, chez des amis, en voyage ou lors d'activités sportives, Acrobat, l'assurance accident des 0-18 ans accompagne votre enfant sur le chemin de la vie en lui offrant toute la sécurité nécessaire.

Elle comprend des couvertures indispensables pour faire face aux conséquences financières d'un accident, dans le monde entier, l'hospitalisation en division privée notamment.

## KidsProtect (0-17 ans)

Cette couverture, unique en Suisse, propose un revenu d'appoint sous la forme d'une rente mensuelle de Fr. 4'000.-, versée aux

parents dès le début du traitement du cancer de leur enfant, pour une prime mensuelle de Fr. 4.-.

### CMVEO

Place Centrale 5  
Case postale 13  
1937 Orsières  
Tél. 027 783 25 87 - Fax 027 783 30 18  
www.cmveo.ch - cmveo@cmveo.ch

Edition juin 2011

